

**La loi pour tous**

Consultations légales par Légaré & Rioux,  
avocats du Barreau de Québec

**AVIS IMPORTANT**—Nos correspondants, que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal. 1o Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultations; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée; afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2o Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3o Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires, usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats; 4o Si le correspondant désire une réponse immédiate, par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

**EFFET DU CONTRAT D'ENGAGEMENT**—Rép. à M. J.—Q. Un secrétaire-trésorier d'une corporation municipale, après avoir été engagé pour plusieurs années à un salaire fixe, peut-il avant l'expiration de son engagement, demander une augmentation de salaire, et à son défaut donner sa démission?

R. Une personne quelconque qui a consenti à un engagement pour un certain salaire, ne peut briser son contrat sans être obligé de payer certains dommages à son patron. Il n'y a pas de doute, en effet qu'un patron a le droit de force son employé à travailler pendant le temps et pour le salaire convenu, et qu'advenant la désertion de cet employé, il a le droit de lui réclamer des dommages et indemnité.

**CHEMINS D'HIVER**—Rép. à M. J.—Q. Un propriétaire doit entretenir une certaine partie du chemin d'hiver dans sa municipalité. Ce chemin traverse un pont qui est la propriété de la Corpora-

tion municipale et est sous son contrôle. Qui est obligé à l'entretien de ce pont durant l'hiver?

R. Il est difficile de donner une réponse très nette à cette question car tout dépend de ce qui a été décrété sur les résolutions du conseil concernant l'entretien des chemins d'hiver dans la municipalité. Cependant si l'entretien du pont en cause entraîne des travaux assez considérables nous croyons que la municipalité doit en tenir compte surtout si, du fait de cet entretien, notre correspondant a beaucoup plus à faire que ses voisins.

**REMBOURSEMENT D'UNE DETTE NON ECHUE**—Rép. à A. A. de St-P.

Q. J'ai acheté une terre pour le prix de \$3.000.00 les conditions énoncées au contrat de vente mentionnent que je devrai payer le prix de vente par versement annuel de \$200.00; la balance de la somme portant intérêt à six pour cent.

Or je n'ai pu rencontrer mes paiements à la date fixée pendant deux ans. Le vendeur m'a demandé un intérêt de 7% sur les arrérages.

Etais très nerveux. "J'étais si nerveux que tout mon corps tremblait" écrit Mr. Halvor Jacobson de Kenyon, Minn. "Je dormais très peu, n'avais pas d'appétit et le peu que je mangeais me donnait de terribles douleurs d'estomac. Je souffrais aussi de constipation et de courbatures dans le dos. Je consultai plusieurs docteurs et essayai toutes sortes de médicaments sans obtenir de soulagement. Tous mes remerciements pour le Novoro du Dr. Pierre, tous mes maux ont disparu et maintenant, je jouis de la meilleure des santés." Les remarquables résultats obtenus par l'emploi de ce fameux remède végétal sont dus à son action sur les organes d'assimilation et d'élimination, il débarrasse le corps des matières, inutiles et nuisibles et aide la Nature en fortifiant les nerfs et en créant un sang nouveau, rouge et riche. Le Novoro du Dr. Pierre n'est pas vendu chez les pharmaciens mais fourni par des agents spéciaux nommés par le Dr. Peter Farhney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Aujourd'hui Je suis en mesure de payer tout ce que je dois, même les sommes non encore échues, mais mon vendeur ne veut accepter que ce que lui est dû actuellement.

Puis-je exiger de faire un règlement final?

R. Il n'est pas douteux que le vendeur peut s'en tenir strictement à son contrat puisque ce dernier fait la loi des parties intéressées.

Consequently, dans le présent cas, le vendeur peut refuser d'accepter le paiement de la balance du prix de vente qui n'est pas échu. Ceci s'explique par le fait qu'une personne dont l'argent est placé à un certain taux et pour un espace de temps fixe, a tout intérêt à ne pas accepter le remboursement lorsque son placement lui est avantageux. D'autant que s'il accepte un remboursement prématué il lui faudra faire, peut-être, démarche sur démarche, pour placer de nouveau son argent d'une manière avantageuse.

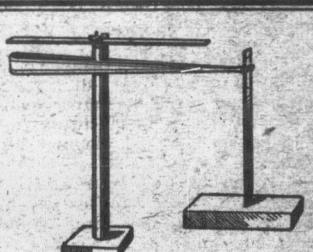
Mais quant à savoir si le vendeur a le droit d'exiger dans la circonstance, un intérêt de 7% sur les arrérages de versements, tout dépend des termes mêmes du contrat. Lorsque le contrat ne fait aucune mention de l'intérêt après échéance le créancier n'a pas le droit d'exiger plus que le taux légal soit cinq pour cent (5%) d'intérêt sur son argent.

**ENTRETIEN D'UN CHEMIN**—Rép. à L. H. P.—Q. Le chemin du roi coupe ma terre de l'est à l'ouest. Or il y a plusieurs années, mon père vendit la partie de ma terre située au nord du chemin avec l'entente que l'acquéreur entretiendrait le chemin en entier. Plus tard, cet acquéreur vendit une partie de son emplacement à la municipalité scolaire pour y construire une école, et de cette date la municipalité entretient le chemin dans toutes sa largeur. Mais le site de l'école fut changé et la municipalité scolaire vendit son terrain sans mentionner quelles obligations le nouvel acquéreur aurait au chemin. Maintenant l'acheteur du terrain de la municipalité n'est chargé que d'une part du chemin et l'on veut me

forcer à entretenir l'autre. Que dois-je faire?

R. Une municipalité dans la distribution des travaux à un chemin public, n'a pas à s'occuper des contrats des contribuables entre eux. C'est à ceux qui sont lésés dans leurs droits par la distribution des parts de chemin, à faire valoir ceux-ci contre les personnes avec lesquelles ils ont contracté.

Dans l'espèce nous ne pouvons que conseiller à notre correspondant de payer ce qu'on lui demande sauf son recours contre ceux qui, dans le contrat passé avec son père, ont pris la charge exclusive de l'entretien du chemin en question. Il serait bon également de prendre connaissance du contrat passé entre la commission scolaire et le premier acquéreur de la partie nord de votre terre, afin de voir si ce contrat ne contient pas quelques clauses relatives à l'entretien du chemin.

**Flottant Avertisseur Breveté**

Indispensable dans une grabiére. Ce flottant indicateur automatique s'adapte à toute marque d'évaporateur. Au moyen d'une clochette, le flottant automatique vous avertit que l'évaporateur n'est pas suffisamment rempli.

On demande des agents où nous ne sommes pas représentés. Pour prix et autres détails, écrivez-nous.

Manufacturé par **Breton & Racine**,  
St-Zéphirin, BEAUCE.

**LISEZ LE  
BULLETIN DE LA FERME**

**POUR LA QUALITE**

# LA BIERE ET LE PORTER **BOSWELL**

ne sont pas surpassés

**EN VENTE PARTOUT**

Tout épicer licencié de Québec vous fournira listes de prix sur demande.